

l'aspect pédagogique dans leurs projets de rénovation. C'est dans ce cadre que je vous ai interrogée, Madame la Ministre. Je ne manquerai pas de faire de même avec M. Daerden.

**1.39 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Indemnité vélo des enseignants inférieure à celle du secteur privé»**

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo).** – Au niveau fédéral, un accord très positif est intervenu entre les partenaires sociaux sur l'indemnité vélo: tous les employeurs privés du pays devront proposer une indemnité vélo aux travailleurs qui se servent de ce moyen de transport pour se rendre au travail. Le remboursement est fixé à 27 cents par kilomètre, avec un maximum de 40 kilomètres par jour. Environ 85 % des entreprises défrayent déjà les travailleurs qui viennent à vélo. Cette nouvelle mesure viendra donc fixer les règles pour celles qui ne l'avaient pas encore fait et sera effective au 1<sup>er</sup> mai 2023 après l'adoption de mesures de compensation, par le biais de crédits d'impôt, promises par le gouvernement fédéral aux entreprises. Ces crédits devraient avoisiner les 25 millions d'euros. Les travailleurs auront en outre la possibilité de cumuler cette intervention avec une indemnité pour l'usage des transports en commun.

Cette aide pour le secteur privé devient plus intéressante que celle qui est actuellement octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à son personnel enseignant et qui s'élève à 15 cents par kilomètre. Dans ce cas, le plafond de 40 kilomètres par jour s'applique bien entendu également, mais, en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'ajoute la fameuse exigence d'utiliser le vélo au moins dix jours ouvrables par mois pour avoir droit à l'indemnité vélo.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui travaille sur son Plan transversal de transition écologique, restera-t-elle en deçà de l'indemnité du secteur privé ou avez-vous décidé de modifier ces deux règles?

Hier, j'ai posé une question d'ordre plus général au ministre-président et il m'a informé que l'indemnité vélo pour les autres fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 25 cents. Dès lors, les fonctionnaires communautaires recevraient 25 cents, les travailleurs du secteur privé en percevraient 27, mais les enseignants resteraient malheureusement à 15 cents. De plus, ils devraient subir la règle des 10 jours par mois, règle parfois rédhitoire lorsque les enseignants travaillent à temps partiel, lorsqu'ils enseignent dans plusieurs implantations ou simplement lorsque les mois sont coupés par des congés de plus de deux semaines. Les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront-ils finalement les travailleurs les moins soutenus de toute la Belgique dans la mobilité douce, qui est la plus plébiscitée? J'en veux pour preuve les résultats du monitoring du SPF Mobilité qui sont parus hier et qui montrent que l'usage du vélo a bondi de 26 % de 2017 à 2021 pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

*A minima*, une indexation est-elle prévue pour l'indemnité de 15 cents par kilomètre? Pour amener une certaine souplesse dans l'octroi de cette indemnité, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourrait-elle pas simplement indemniser chaque trajet qui entre dans les conditions, sans se soucier du nombre de jours effectués par mois? Sans préjudice de cette nécessaire démarche structurelle, les fonds octroyés à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du plan de relance, avec des objectifs climatiques à la clé, ne pourraient-ils pas être mobilisés dans ce cadre, par exemple, grâce à des non-consommés?

Le Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit aussi s'accompagner de budgets pour favoriser la transition. Le gouvernement propose-t-il des solutions afin d'augmenter l'indemnité vélo pour les enseignants et de faciliter les modalités de son octroi?

**Mme Caroline Désir**, ministre de l'Éducation. – La suppression de la règle des 10 jours et l'indexation de l'indemnité actuelle faisaient partie des demandes que j'ai portées lors du dernier conclave budgétaire. À mes yeux, il fallait effectivement défendre ces deux mesures. Cependant, le gouvernement n'a pas donné de suite favorable à ces mesures onéreuses. Aucun moyen dédié à des politiques nouvelles n'a été débloqué lors du conclave budgétaire. C'est aussi simple que cela. Je prévois toutefois de réitérer ces deux propositions: l'indexation de l'indemnité lors des prochains travaux budgétaires et la suppression de la règle des 10 jours au travers d'un véhicule juridique qui est actuellement en préparation et qui serait assorti d'une compensation budgétaire à partir de mes crédits. J'espère que le mouvement qui a lieu au niveau fédéral nous aidera à faire avancer le dossier. Par ailleurs, j'espère aussi compter sur le soutien de mes partenaires de majorité.

Quant aux moyens accordés dans le cadre du Plan de relance européen, il s'agit d'investissements octroyés sur une période bien déterminée. En l'occurrence, pour notre secteur, il s'agissait de l'année scolaire 2021-2022. Ce ne sont donc pas des moyens structurels.

Enfin, concernant le Plan transversal de transition écologique et le budget qui y est éventuellement associé, je vous invite à interroger le ministre-président qui en assure la coordination.

**M. Jean-Philippe Florent (Ecolo)**. – Madame la Ministre, vous aurez compris que je ne lâcherai rien.

Les enseignants ne comprennent pas ce qui se passe en faveur du secteur privé. J'ai appris hier que les fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient droit à 25 cents. L'incompréhension est totale. Effectivement, il faut trouver les budgets nécessaires. C'est une évidence. Je ne vous ai pas interrogée sur le coût estimé de ces mesures, que je n'ai plus en tête. Mais je sais que nous en avons déjà parlé.

En fait, il ne me paraît pas imaginable que le gouvernement ne trouve pas de solution pérenne à ce problème avant la fin de la législature. L'attente du terrain est réelle. Les directions sont mal à l'aise parce qu'elles doivent fliquer les enseignants pour s'assurer qu'ils présentent bien leurs dix jours ouvrables par mois. Vous avez notre plein soutien et vous le savez.

*(M. Jean-Philippe Florent prend la présidence)*

***1.40 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Assimilation des réformes du Pacte par les équipes pédagogiques»***

**M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** – L'une des critiques qui revient régulièrement concernant le Pacte pour un enseignement d'excellence est l'enchaînement rapide des réformes. Les acteurs disent ne pas vraiment avoir la possibilité de s'appropriier ces différentes réformes: dès qu'une réforme est à peine appliquée, une autre suit sans qu'ils aient le temps de l'assimiler.

Je comprends l'épuisement des équipes, notamment en raison de la crise sanitaire qui a fortement retardé la mise en route de certaines réformes. Néanmoins, un élément très important pour la réussite d'une réforme est son appropriation par les directions et par les équipes pédagogiques. Pour parvenir à cette adhésion, la discussion, le dialogue et la proximité sont très importants.

Avec d'autres collègues, je vous ai interrogée à différentes reprises sur l'organisation de rencontres avec des équipes pédagogiques pour créer un dialogue sur cette question. Madame la Ministre, où en êtes-vous aujourd'hui? Quelles informations et concertations proposez-vous pour développer un échange et pour répondre aux inquiétudes des équipes pédagogiques? Quelles initiatives ont-elles été organisées et quels outils ont-ils été présentés en ce sens ces derniers mois? Quel sera le calendrier d'avancement et de mise en œuvre des différents chantiers du Pacte dans les prochains mois?

**Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation.** – L'appropriation des réformes du Pacte par les équipes pédagogiques et les directions est en effet essentielle.

Pour tenir compte de la surcharge de travail découlant de la crise sanitaire, nous avons reporté ou découpé en plusieurs phases certaines réformes. Nous avons plusieurs fois décalé les échéances pour les plans de pilotage; nous avons reporté la réforme du tronc commun à deux reprises; nous avons dissocié l'entrée en vigueur du tronc commun de celle de la mise en œuvre du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccÉ) et de la nouvelle procédure de maintien. Nous avons également reporté d'autres réformes, notamment celle sur la gouvernance des options de l'enseignement qualifiant, celle relative au développement des compétences professionnelles et de l'évaluation des membres du personnel ou encore celle relative aux centres PMS.